

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 05 février 2019

Présents: Mme Nathalie PASIERB MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Sofiane KADI, Stéphan PILLEMONT, Patrick ALEXANDRE, Patrice LETOUZEY Lotfi ZARKA Gaël DELOIRIE, Mustapha JINAMI (CD)

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean-Heloïc ROULIS, Jean-Pierre JOUANNE, Christian MEYER

COURRIER

Réception du certificat médical de M. RAYSS Yassine, arbitre DYF. Transmis section désignation et à la commission d'instruction

Réception du certificat médical de M. ANDRE Keryan, arbitre DYF. Pris note

Réception de l'attestation de présence à l'hôpital de M. BAGDADI Iliass, arbitre DYF. Pris note.

Réception du certificat médical de M. MACHUEL Nicolas, arbitre DYF. Transmis section désignation

Réception du certificat médical de M. LEFEBVRE Stéphane, arbitre DYF. Transmis section désignation

Réception du certificat de M. CHAVERLANGE KENNY Matéo, arbitre DYF. Transmis section désignation

Réception de l'attestation de l'employeur de M. KAMARA Samba, arbitre DYF. Pris note. Transmis section désignation.

Mail de M. MAMET Julien, arbitre DYF, en date du 4 février 2019 indiquant qu'il est indisponible le 9 février 2019 en raison d'un entretien professionnel. Transmis section désignation.

Mail de M. LAURATET Krime du club de Versailles Jussieu en date du 4 février 2019 demandant quand aura lieu la prochaine session de formation arbitre foot animation. La commission vous informe qu'il n'y aura pas de nouvelle session cette saison (2018/2019).

Mail de M. GRIMBERT Timotei, arbitre DYF, en date du 30 janvier 2019 indiquant qu'il ne souhaite plus être désigné deux fois par week-end. Pris note. Transmis section désignation.

Mail de M. CAM Valentin, arbitre DYF, en date du 1^{er} février 2019. Pris

note. Transmis section désignation.

Mail de M. BELGACEM Karim, arbitre DYF, en date du 23 janvier 2019. Pris note. Transmis section désignation.

Mail de M. BLOND Benjamin, arbitre DYF, en date du 4 février 2019. Pris note. Transmis section désignation.

Mail de M. HAJJEM Rayan, arbitre DYF, en date du 24 janvier 2019. Pris note. Transmis section désignation.

Mail de M. BLOCK Alain, Président du club YVELINES US. Pris note.

Mail de M. MARIS Cyrille, arbitre DYF, en date du 23 janvier 2019 nous informant de son déménagement et de la fin de sa carrière d'arbitre dans le département des Yvelines. La Commission vous remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois et vous souhaite une bonne continuation.

Mail de M. CHAVERLANGE KENNY Mateo, arbitre DYF, en date du 1^{er} février 2019. La Commission vous rappelle que la courtoisie reste la règle dans les courriels que vous pouvez adresser au district. Nous vous rappelons également qu'un arbitre qui ne se déconvoque pas est réputé être désignable. Je vous rappelle que les désignations sont à consulter à compter du vendredi soir à 18h00. En l'espèce, la règle a été respectée, sachant que vous n'arbitrez que le samedi.

DEMANDE D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

ULMR F.C - U19 D3 - ULMR F.C/AUBERGENVILLE F.C 2 du 10 Février 2019, arrivée le 28 Janvier 2019

VALLEE 78 F.C - Vétérans D4C - RAMBOUILLIET YVELINES 12/ VALLEE78 F.C 12 du 10 Février, arrivée le 27 Janvier 2019.

MESNIL ST DENIS A.S.L - SENIORS D6C - LA VERRIERE .FC/ MESNIL ST DENIS A.S.L. du 10 Février, arrivée le 29 Janvier 2019.

PARIS SAINT GERMAIM football - U15 D4A - US EPONE/P.S.G. 2 du 16 Février, arrivée le 04 Février 2019

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

FOURQUEUX FOOT O.M.S. - U17 - CROISSY1/FOURQUEUX1 du 07 Avril 2019, arrivée le 28 Janvier 2019.

FOURQUEUX FOOT O.M.S. - U17 - BUC 1/FOURQUEUX1 du 12 Mai, arrivée le 28 Janvier 2019.

FC MAURECOURT - Vétérans D5B - CONFLANS PORTUGAIS/F.C MAURECOURT du 17 Février 2019, arrivée le 28 Janvier 2019.
ULMR F.C - U19 D23B - ULMR F.C1/BOUGIVALFOOT1 du 17 Février, 2019 arrivée le 28 Janvier 2019.

ELANCOURT O.S.C. - Vétérans D5E - ELANCOURT OSC/ VERSAILLES 78 FC13 du 31 Mars 2019, arrivée le 27 Janvier 2019.

ELANCOURT O.S.C. - Vétérans D5E - TRAPPES ES12/ELANCOURT OSC12 du 17 Mars 2019, arrivée le 27 Janvier 2019.

JUZIER F.C - Vétérans D3A - EQUDEVILLE EFC11/JUZIER FC11 du 17 Février 2019, arrivée le 26 Janvier 2019.

MAGNY F.C. 78 - U17 D3B - BOIS D'ARCY/MAGNYFC 78 du 10 Février 2019, arrivée le 28 Janvier 2019.

VALLEE 78 F.C - U15 D3B - HOUDANAISE REGION FC1/VALLEE 78 FC du 16 Février, arrivée le 25 Janvier 2019.

VERNEUIL U.S. - U15 D4A - MAULOISE US1/VERNEUIL FOOT2 du 16 Février, arrivée le 29 Janvier 2019.

HOUILLES S.O. - Vétérans D4B - CARRIERES S/SEINEus11/houilles so12 du 24 mars 2019, arrivée le 31 Janvier 2019.

HOUILLES S.O. - Vétérans D4B - VERSAILLES ESTRELA 1 / HOUILLES SO 12 du 12 mai 2019, arrivée le 31 Janvier 2019.

VAUXOISE E.S - U19 D3A - MAGNANVILLE FC1/VAUXOISE 1 du 17 Février 2019, arrivée le 31 Janvier 2019.

U.S.A. FEUCHEROLLES - SENIORS D6C - ANDRESY FC2/ USA FEUCHEROLLES 1. du 31 Mars 2019, arrivée le 30 Janvier 2019.

U.S.A. FEUCHEROLLES - SENIORS D6C - MAISON LAFFITTE FC 2/FEUCHEROLLES USA1. du 17 Mars 2019 arrivée le 30 Janvier 2019.

BOUGIVAL FOOTBALL - Vétérans D4B - LE VESINET FC / BOUGIVAL du 10 Février 2019, arrivée le 16 Janvier 2019.

U.S.A. FEUCHEROLLES - U17 D2A - MONTIGNY LE BETONNEUX/ USA FEUCHEROLLES du 17 Février 2019, arrivée le 21 Janvier 2019.

CS ACHERES - Vétérans D4A - MAULOISE 11/ACHERES CS 12 du 24 Février 2019 arrivée le 30 Janvier 2019.

A.C. LUSO ST CYR - CDM D2B - VOISINS FC/AC LUSO ST CYR du 17 Février 2019 arrivée le 30 Janvier 2019.

MAGNANVILLE F.C. - U17 D3A - PORCHEVILLE FC1/ MAGNANVILLE FC1 du 24 février 2019, arrivée le 1er février 2019.

MAGNANVILLE F.C. - U17 D3A - MUREAUX OFC 2/MAGNANVILLE FC1 du 17 février 2019, arrivée le 23 janvier 2019.

VAUXOISE E.S. - Vétérans D3A - VILLENES ORGEVAL/VAUXOISE ES1 du 24 février 2019, arrivée le 23 janvier 2019.

A.S.M. CHAMBOURCY - Vétérans D3A - ANDRESY FC11/ ASM CHAMBOURCY 12 du 10 février 2019, arrivée le 24 janvier 2019.

A.S.M. CHAMBOURCY - Vétérans D3A - MAGNANVILLE MANTOIS/ ASM CHAMBOURCY 12 du 17 février 2019, arrivée le 24 janvier 2019.

ABLIS F.C. - Vétérans D3C - MAUREPAS AS12/ABLIS SUD78 11 du 17 février 2019, arrivée le 23 janvier 2019.

MAUREPAS A.S. - Vétérans D3A - GAZERAN AFL 11/ MAUREPAS AS12 du 10 février 2019, arrivée le 24 janvier 2019.

VAUXOISE E.S - Vétérans D4A - ROSNYS/SEINE CMS 12/ VAUXOISE ES11 du 17 février 2019, arrivée le 5 février 2019.

VERSAILLES ESTRELA F.C. - Vétérans D4B - VERSAILLES FC / ESTRELA FC VERSAILLES du 24 février 2019, arrivée le 5 février 2019.

RAPPEL DEMANDE DE CERTIFICAT MEDICAL

M.GUEGUIN Cyrille, arbitre DYF
La Commission est en attente de votre certificat médical depuis le 21 janvier 2019.

RAPPEL AUX ARBITRES

1) Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre.
Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

2) Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.